

AVIS DE RECRUTEMENT SANS CONCOURS POUR LE RECRUTEMENT DE CINQ AGENTS DE SERVICE HOSPITALIERS QUALIFIES

Le Directeur de l'Etablissement Public de Santé Mentale du Finistère Sud de QUIMPER (29),

- Vu le code général de la fonction publique
- Vu le code de la santé publique
- Décret n° 2021-1825 du 24 décembre 2021 portant statut particulier du corps des accompagnants éducatifs et sociaux et du corps des agents des services hospitaliers qualifiés de la fonction publique hospitalière
- Décret n° 2016-636 du 19 mai 2016 relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique hospitalière

DECIDE

Article 1 :

Un recrutement sans concours est ouvert à l'Etablissement Public de Santé Mentale du Finistère Sud de QUIMPER (29) en vue de pourvoir CINQ postes d'Agents de Services Hospitaliers Qualifiés.

Article 2 :

Les candidats doivent satisfaire aux dispositions suivantes :

- être de nationalité française ou ressortissant d'un Etat membre de la Communauté Européenne (ou d'un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace Economique Européen),
- jouir de ses droits civiques, ne pas avoir un casier judiciaire incompatible avec l'exercice des fonctions,
- être en position régulière au regard du code du service national,
- remplir des conditions d'aptitude physique, compte tenu des possibilités de compensation du handicap.

Aucune condition de titres ou de diplômes n'est exigée.

Article 3 :

L'examen des dossiers de candidature est confié à une commission, composée d'au moins trois membres, dont l'un est extérieur à l'établissement.

Au terme de l'examen de l'ensemble des dossiers de candidature, la commission procède à la sélection des candidats et convoque pour un entretien ceux dont elle a retenu la candidature.

A l'issue des entretiens, la commission arrête, par ordre de mérite, la liste des candidats aptes au recrutement. Les candidats sont nommés dans l'ordre de la liste.

Article 4 :

Le dossier de candidature doit comporter une lettre de candidature et un curriculum vitae détaillé indiquant le niveau d'étude ainsi que, le cas échéant, le contenu et la durée des formations suivies et des emplois occupés.

Article 5 :

Les candidatures sont à adresser par écrit, le cachet de la poste faisant foi, au plus tard le 17 mai 2026 à :

EPSM du Finistère Sud
DRH RS
CS 16003 - 29107 QUIMPER CEDEX

La date prévisible des entretiens est fixée au 4 juin 2026.

La présente décision est susceptible de recours devant le Tribunal Administratif de Rennes dans un délai de 2 mois.

Fait à Quimper, le 18 mars 2026

Pour le Directeur et par délégation
Le Directeur Adjoint

Pierre DOUZILLE